

INFORMATIONS AESH/APSH

Après la pagaille Jean-Michel Blanquer a fini par donner une directive formelle : **seuls les « personnels essentiels »** (nul ne nous dit qui est un personnel essentiel) doivent être présents dans les locaux pour assurer l'accueil des enfants des professionnels du soin réquisitionnés pour faire face au coronavirus.

Concernant les AESH, les missions qui sont confiées sont uniquement celles fixées par la circulaire portant sur les missions des AESH : les personnels AESH sont uniquement affecté·e·s au suivi des élèves en situation de handicap. Les règles applicables à la modulation des horaires restent en vigueur, aucune annualisation n'est possible.

- Sur la base du volontariat, les AESH/APSH, peuvent participer à la solidarité en accueillant les élèves des personnels soignants, mesure de continuité indispensable du service public à condition qu'elle soit réalisée dans des conditions sanitaires adéquates pour garantir la sécurité des personnels concernés. Mais **c'est sur la base du volontariat**, au même titre que les professeurs ou le personnel administratif.
- Alors que le Président annonçait que les salariés, parents d'enfants de moins de 16 ans, pouvaient rester à la maison, des pressions ont été faites sur les personnels assorties de menace, contactez-nous si cela vous arrivait.
- Si l'élève suivi est enfant d'un personnel soignant, vous vous rendez à l'école sauf si votre situation ne vous le permet pas. Un autre personnel AESH sera sollicité pour le suivi. Signalez le.
- Concernant le suivi à domicile, cela ne paraît pas réaliste et aucune directive officielle n'est parue.
- Les AESH continuent si nécessaire, de travailler en télétravail comme tout le monde. Même si la réalité de ce télétravail est plus qu'aléatoire, les logiciels de l'éducation nationale bugent et tout le monde n'a pas d'outil informatique. Mais on aime bien faire semblant.